

DECISION

N° 2021-004

ARDM2021021802

**Objet :** Consultation pour l'élagage, l'abattage et le rognage d'arbres situés route de moreuil.

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AILLY SUR NOYE

**Vu** les articles L 2122-22 et 23, L 2131-1 et 2 du code général des collectivités territoriales,  
**VU** le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1er avril 2019, et notamment son article R2123-

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**VU** l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 01/08/96 modifiée,

**Vu** la délibération N° 001 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation permanentes données au Maire par le conseil,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recourir à un prestataire extérieur pour réaliser un élagage un abatage et un rognage d'arbres route de Moreuil.

**Vu** l'analyse des devis réalisée le 12 février 2021 par les services municipaux;

**CONSIDÉRANT** qu'au regard du prix et passage et de la technique proposée, l'offre de la société WEILL s'avère être l'offre la plus économiquement avantageuse :

### DECIDE

**Article 1 :** De conclure avec la société WEILL, 20 rue Henri de Francqueville à La Chaussée Tirancourt 80310, un marché pour l'élagage, l'abattage et le rognage d'arbres sur le territoire communal,

**Article 2 :** Montant du devis : 4 636,80€ TTC, options comprises, location et mise en place de feux tricolores et de panneaux de signalisation pour la durée du chantier.

**Article 3 :** la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au compte 61524 du budget de la commune de l'exercice en cours

**Article 4 :** Il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services, ainsi que Monsieur le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 6 :** La présente décision :

- sera transmise à M. le Sous Préfet de Péronne – Montdidier au titre du contrôle de légalité,
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire d'Ailly sur Noye dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art 411-7 CRPA),
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens par courrier, ou sur le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Ailly sur Noye, le 18 février 2021

Le Maire  
**Pierre DURAND**

Hôtel de ville - Rue Saint Martin – BP 50026 - 80250 AILLY SUR NOYE  
 Tél : 03 22 41 71 71 - Fax : 03 22 41 27 71  
 Courriel : [mairie.ailly-sur-noye@laposte.net](mailto:mairie.ailly-sur-noye@laposte.net)

Heures d'ouverture : le lundi de 14h à 17h30 - du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, le samedi de 9h à 12h  
 Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/mairieAillysurNoye/>  
 Application mobile : Intramuros : Ailly-sur-Noye





Elagage - Abattage dénuat  
 Taille et soins des arbres  
 Rognage de souches  
 Aménagement de vos parcs et jardins  
 Terrasses

Envoyé en préfecture le 19/02/2021

Reçu en préfecture le 19/02/2021

Affiché le 19/02/2021

ID : 080-218000099-20210218-ARDM2021021804-AR

jardin  
compte

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

20 rue Henri de Francqueville  
 80310 La Chaussée Tirancourt  
 Tél : 03 22 51 94 26  
 Fax : 03 22 51 28 80  
 e.mail : [gillesweill@orange.fr](mailto:gillesweill@orange.fr)

RM : 349 701 128  
 TVA : FR 90 349 701 128

Commune d'Ailly sur Noye

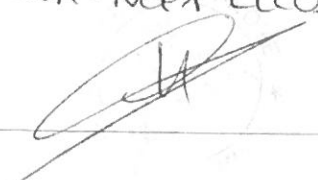
Rue Saint-Martin  
 BP 50026  
 80250 AILLY SUR NOYE

Le 15 janvier 2021

**Platane route de Moreuil**

**DEVIS N° 18/002637**

Interlocuteur :  
 Tél : 03 22 41 71 71  
 Tél :

Désignation	Qté	Prix unitaire	Montant HT €
<b>Abattage</b> Abattage des platanes n° 2, 4, 6, 8 et 10. Débitage du bois en 50 cm laissé sur place. Broyage des branches et transport des copeaux à votre dépôt.	1,00	1156,00	1156,00
<b>Rognage</b> Rognage des 5 souches. Rebouchage grossier.	1,00	264,00	264,00
<b>Elagage</b> Elagage de 7 platanes. Coupe des branches basses, réduction latérale des charpentières les plus longues au dessus de la route. Pas d'éêtage. Débitage du bois en 50 cm laissé sur place. Broyages des branches et transport des copeaux à votre dépôt. Utilisation d'une nacelle élévatrice.	1,00	1950,00	1950,00
Circulation alternée à mettre en place par vos soins.			
<b>Signalisation</b> Location et mise en place de feux tricolores et de panneaux de signalisation pour la durée du chantier.	1,00	494,00	494,00
<p>de 18-02-2021</p> <p>Bon pour commande</p> <p>Jean-Noël LECOINTE</p> 			<b>Montant Devis ...</b>
			<b>3864,00</b>
<b>Montant H.T.</b>	<b>% TVA</b>	<b>Montant TVA</b>	<b>Montant TTC €</b>
3 864,00	20,00	772,80	4 636,80

BON POUR ACCORD :